

Code de conduite Humains, proches, responsables.

Édition

1^{er} janvier 2025

Avant-propos



«Par notre intégrité, nous créons confiance, sécurité et transparence. Les valeurs de la Mobilière et le Code de conduite sont les garde-fous garantissant le respect des règles d'un comportement correct et intègre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise. Je m'attends à ce que nous nous y conformions toutes et tous. Nous préserverons ainsi la bonne réputation de la Mobilière.

Je vous remercie cordialement de votre loyauté et de votre engagement en faveur de la Mobilière.»

Michèle Rodoni, CEO

Ta personne de contact

Nadine Probst
Responsable Compliance Office Groupe
T 031 389 60 28
compliance@mobi.ch

Service d'alerte Compliance:

mobiliere.ch/service-alerte-compliance

Date

1^{er} janvier 2025

Sommaire

Comment nous incarnons nos valeurs



Comment nous incarnons nos valeurs

La Mobilière favorise une culture du travail progressiste, valorisante et basée sur le respect mutuel. Nous incarnons nos valeurs «humains», «proches» et «responsables» à l'interne et à l'externe en faisant preuve d'intégrité, en adhérant aux principes fondamentaux de l'éthique professionnelle et en respectant les lois et réglementations en vigueur.

Humains

Nous traitons d'égal à égal avec nos collègues au sein de l'entreprise, avec nos clientes et clients ainsi qu'avec nos autres partenaires commerciaux externes, nous leur témoignons notre estime et nous faisons preuve de serviabilité.

Proches

Nous entretenons une relation personnelle avec nos collaboratrices et collaborateurs, nos partenaires commerciaux ainsi que nos clientes et clients et nous montrons dignes de confiance. Ils peuvent compter sur nous.

Responsables

Nous tenons nos promesses. Nous respectons la personnalité de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos clientes et clients ainsi que de nos autres partenaires commerciaux externes, et protégeons les informations ainsi que les données personnelles qui nous sont confiées.

À qui s'applique le Code de conduite et quels sont ses objectifs?

Le Code de conduite s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe Mobilière, y compris des agences générales et des filiales, dans chaque secteur, à chaque niveau et dans toute situation, que ce soit dans l'espace numérique ou lors de contacts en présentiel.

Le Code de conduite

- nous sensibilise aux prescriptions légales et nous engage à adopter un comportement intègre et éthiquement irréprochable;
- définit le cadre de notre action sans pour autant régler toutes les situations susceptibles de se produire;
- complète nos valeurs et sert de référence commune en matière de compliance au sein du Groupe Mobilière;
- le cas échéant, constitue la base de règles d'exécution pour certains des thèmes abordés.

Dans le Code de conduite, nous définissons, en tant qu'entreprise, les comportements sur lesquels reposera notre succès économique.»

Andrea Rieger,
responsable Droit & Compliance

Le Code de conduite s'adresse à toute la famille Mobilière, de la personne en apprentissage au membre du Comité de direction. Car comme nous le savons toutes et tous, nous formons une seule et même Mobilière.»

Fabian Aebi,
Agent général à Olten

Nous agissons ...

conformément aux lois et aux règlements

de manière respectueuse, honnête et intègre

Pour nous, le respect des droits humains, des normes internationales reconnues par la Suisse, des lois et règlements en vigueur ainsi que de nos prescriptions internes est une évidence.

Nous entendons être des personnes de contact compétentes et dignes de confiance à l'égard de notre clientèle, de nos partenaires commerciaux et de nos concurrents, et nous nous comportons en tant que telles.

Nous faisons preuve d'intégrité dans nos relations d'affaires et dans les rapports quotidiens que nous entretenons avec le personnel, la clientèle et les partenaires commerciaux. Pour nous, faire preuve d'intégrité signifie aligner nos actions sur les valeurs de notre entreprise. Nos valeurs sont notre boussole en toutes circonstances.

Nous défendons les intérêts de la Mobilière et, à cette fin, nous nous comportons de façon respectueuse, fiable et honnête. En cas de doute dans une situation concrète, nous contactons notre responsable hiérarchique ou le Compliance Office Groupe.

de manière transparente

Nous communiquons de manière crédible et transparente avec notre clientèle, notre personnel, les autorités de surveillance, les médias ainsi qu'avec toute autre partie prenante. La communication avec les médias et les autorités de surveillance est assurée exclusivement par les services autorisés, tels que la Communication d'entreprise ou le service Regulatory Affairs.

Nous nous abstenons de faire des déclarations non fondées, trompeuses ou vagues, qui pourraient donner une impression ne correspondant pas à la réalité. Nous évitons le greenwashing. Nous préservons ainsi la bonne réputation de la Mobilière et contribuons à créer un climat de confiance avec la clientèle.

«Il est important pour moi d'avoir des relations basées sur le respect, tant envers notre personnel qu'envers notre clientèle.»

Rita Meister,
agente générale à Balsthal

«En fournissant des informations claires et honnêtes en temps opportun, nous renforçons nos relations et créons un environnement propice à la confiance et au succès.»

Irene Fischbach,
responsable Communication d'entreprise

Comment nous travaillons ensemble



Notre culture du travail repose sur l'estime, le dialogue, l'égalité des chances et la tolérance. Elle crée des conditions propices à la satisfaction, à l'engagement et à la motivation des collaboratrices et collaborateurs, ce qui profite aussi à notre clientèle.

Notre vision commune de la conduite

Les personnes exerçant une fonction dirigeante assument une responsabilité envers les collaboratrices et collaborateurs et doivent montrer l'exemple. Elles abordent les thématiques liées à l'adoption d'un comportement intègre, éthiquement irréprochable et conforme à la loi, expliquent l'importance d'un tel comportement et précisent concrètement en quoi cela consiste. Elles identifient les situations problématiques et trouvent des solutions adéquates en se fondant sur la vision commune de la conduite.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- En ma qualité de **collaboratrice ou collaborateur exerçant un rôle de conduite**, je mets en pratique les principes du Code de conduite en matière de comportement personnel et de compétences sociales. Je montre l'exemple. Dans mon rôle de conduite, je mène un échange actif avec mes collaboratrices et collaborateurs et je me tiens à leur disposition comme personne de contact s'ils ont des doutes ou des questions.
- En ma qualité de **collaboratrice ou collaborateur exerçant un rôle de conduite**, je discute immédiatement de tout comportement déplacé de la part d'une de mes collaboratrices ou d'un de mes collaborateurs avec la personne concernée. Je communique de manière transparente sur les comportements fautifs, les enseignements tirés et, le cas échéant, les sanctions prises.
- En tant que **collaboratrice ou collaborateur**, je peux compter sur le fait que les personnes qui me sont hiérarchiquement supérieures se comporteront selon les principes susmentionnés dans leurs interactions avec moi.

La Mobilière, un employeur responsable

Chez nous, les qualités individuelles, les connaissances et l'expérience de chaque personne comptent. Le développement personnel et professionnel de nos collaboratrices et collaborateurs nous tient à cœur. En tant qu'entreprise opérant sur une base coopérative, nous misons sur le principe «L'union fait la force». Nous protégeons et respectons la personnalité et la santé des membres de notre personnel. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

En tant que collaboratrice ou collaborateur, je peux partir du principe que

- mon employeur, la Mobilière, favorise une culture placée sous le signe de la diversité et de l'équité et qu'il prend systématiquement des mesures pour lutter contre la discrimination et les comportements fautifs, ce qui permet d'éviter les risques de réputation et de responsabilité, les problèmes de loyauté et le manque d'engagement;
- mon employeur respecte toutes les prescriptions déterminantes en matière de protection de la personnalité et de la santé et qu'il garantit des contrats et des conditions de travail juridiquement irréprochables;
- mon employeur protège la santé de ses collaboratrices et collaborateurs dans leur travail quotidien et qu'il contribue à garantir leur sécurité financière à la retraite en leur proposant une prévoyance professionnelle solide.

«Ce qui nous caractérise, ce sont nos valeurs et les personnes qui les incarnent. En prenant toutes et tous nos responsabilités et en appliquant ces valeurs au quotidien, nous jetons les bases d'une collaboration basée sur la confiance.»

Barbara Agoba,
responsable Ressources humaines

Sécurité et durabilité, deux maître-mots de notre action

Nous protégeons l'humain et l'environnement et assurons le fonctionnement de l'entreprise dans toutes nos activités. Cela concerne nos collaboratrices et collaborateurs, nos clientes et clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux ainsi que nos installations, bâtiments et équipements.

Nous sommes conscients de nos responsabilités et agissons selon une approche durable. Au sein de l'entreprise, nous nous efforçons de réduire continuellement l'impact négatif de nos activités sur l'environnement.

Nous respectons les prescriptions légales en vigueur et les conventions internationales reconnues par la Suisse en matière de protection de l'environnement, de lutte contre le changement climatique et de gestion de ses conséquences, ainsi que de préservation des ressources naturelles.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- J'adopte un comportement respectueux des règles de sécurité et tiens compte des risques, dans l'espace numérique comme dans le monde physique, afin d'éviter les sinistres.
- Je respecte le règlement intérieur et suis les instructions en cas d'incident lié à la sécurité.
- Dans la mesure du possible, j'évite les émissions nuisibles à l'environnement et je ne gaspille aucune ressource. Dans mon quotidien professionnel, je fais attention à mon comportement en matière de mobilité et j'opte si possible pour un moyen de transport durable.

Propriété et outils de travail de la Mobilière

Nous respectons les outils de travail, équipements, bâtiments et autres valeurs patrimoniales appartenant à la Mobilière.

Le vol, la fraude ainsi que l'emploi abusif ou la détérioration intentionnelle de moyens de travail ne sont pas tolérés.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Je prends soin des outils de travail et je les utilise exclusivement à des fins professionnelles ou à d'autres fins autorisées.

Comment nous nous comportons à l'égard de notre clientèle et de nos partenaires commerciaux

La Mobilière est là pour ses clientes et clients dans différentes situations de vie. Nous traitons d'égal à égal avec eux et avec nos autres partenaires, en faisant preuve de respect et de considération.

Notre compréhension de nos clientes et clients

La Mobilière est pour ses clientes et clients un interlocuteur compétent et digne de confiance dans différentes situations de vie. Nous prenons leurs demandes au sérieux et mettons tout en œuvre pour les conseiller et les soutenir dans les meilleurs délais. Nos clientes et clients peuvent choisir le canal par lequel ils souhaitent prendre contact avec nous. Ils peuvent nous joindre à travers divers points de contact équivalents.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Lorsque je reçois une demande d'une cliente ou d'un client, je la traite avec soin, rapidement et simplement. Si nécessaire, je fais appel aux spécialistes compétents.

«Que nos clientes et clients nous contactent par voie numérique ou viennent nous trouver en personne, nos 160 sites nous permettent d'être proches d'eux et à leur disposition en cas de besoin.»

Philipp Mischler,
responsable Management du marché

Relations d'affaires avec nos fournisseurs et nos prestataires

Notre succès économique dépend aussi du choix de partenaires commerciaux performants et fiables.

Nous attendons de nos fournisseurs et de nos prestataires qu'ils respectent les prescriptions légales, les droits humains ainsi que les normes sociales et écologiques internationales reconnues par la Suisse, et en particulier qu'ils assument les responsabilités qui leur incombent en matière de santé et de sécurité de leurs collaboratrices et collaborateurs. Nous ne tolérons pas la corruption.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Il nous tient à cœur de collaborer avec des partenaires commerciaux performants et fiables. C'est pourquoi je sélectionne mes fournisseurs et mes prestataires avec soin, sur la base de critères objectifs. J'évite tout privilège inapproprié et veille à une concurrence efficace et loyale.

Comment nous traitons les demandes

Nos clientes et clients, nos partenaires commerciaux et les tiers disposent de différents canaux pour transmettre leurs demandes à la Mobilière.

Les feed-back et les réclamations nous aident à examiner et à améliorer continuellement nos services, produits et processus.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Je contribue à la bonne réputation de la Mobilière en étant une personne de contact fiable et compétente pour nos clientes et clients, nos partenaires commerciaux et les tiers. S'ils me transmettent une demande, je la traite rapidement et leur donne un feed-back clair et professionnel.



Comment nous préservons la réputation de la Mobilière

La Mobilière, 1^{er} janvier 2025



À la Mobilière, nous agissons toujours avec intégrité. Nous nous comportons de manière juste et conforme à la loi, empêchons les activités illégales et contraires à l'éthique et protégeons notre bonne réputation.

Protection des données et confidentialité

Nous traitons les informations et les données personnelles de notre clientèle, de notre personnel, de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux avec soin et discrétion. Nous traitons les données uniquement dans le respect des dispositions légales et des prescriptions internes. Nous avons l'interdiction de divulguer des informations confidentielles et des secrets commerciaux de la Mobilière à des tiers, et ce, même si nous ne travaillons plus pour la Mobilière. Lorsque nous traitons des données personnelles, nous le faisons conformément aux dispositions relatives à la protection des données.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Lorsque je fournis des renseignements à une personne, je me demande toujours si elle a droit à ces informations. Je protège ainsi les données personnelles qui me sont confiées et la confiance qui m'est accordée.
- Lorsque j'envoie un e-mail contenant des données confidentielles, je vérifie si j'ai sélectionné le bon destinataire avant l'envoi. Ce faisant, je contribue à prévenir les violations des dispositions relatives à la protection des données.

Sécurité et intégrité des données

Nous protégeons les informations ainsi que les données électroniques et physiques de manière appropriée. Nous veillons à ce qu'elles soient confidentielles et disponibles, et à ce que leur intégrité soit préservée. En d'autres termes, elles doivent être exactes, complètes et cohérentes, et enregistrées uniquement aux emplacements autorisés par la Mobilière. Lorsque nous transmettons, traitons et archivons des informations et des données, nous utilisons uniquement des outils et des canaux qui garantissent qu'aucune personne non autorisée ne peut y accéder et que les données ne peuvent être ni modifiées ni perdues.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- La confiance de nos clientes et clients est pour nous un bien précieux. En traitant les données qui me sont confiées de manière responsable et en les protégeant, je préserve la confiance accordée à la Mobilière.
- Je fais preuve d'une attention particulière afin de déceler toute tentative de piratage ou d'hameçonnage. Je n'ouvre pas les pièces jointes et les liens contenus dans les e-mails suspects, mais je les signale à la sécurité informatique.

Informations d'initiés

Nous n'exploitons ni ne divulguons aucune information confidentielle concernant une entreprise ou une transaction susceptible d'influencer le cours de droits-valeurs négociés en Bourse.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Si je dispose d'informations d'initiés, je les protège et renonce à les exploiter ou à en abuser pour mes propres placements ou pour ceux de tiers. Je ne donne pas de conseils ou de recommandations sur des papiers-valeurs si cela ne fait pas partie de mon domaine de compétence.

Droit de la concurrence et des cartels

Nous sommes attachés aux principes du marché libre et de la libre concurrence et ne tolérons aucun accord ou pratique concertée avec d'autres entreprises ayant pour but ou pour effet de restreindre la concurrence de manière illicite. Nous attendons le même comportement de la part de nos partenaires commerciaux et des autres acteurs du marché.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Je préviens tout comportement fautif selon le droit des cartels en interagissant et en communiquant toujours avec prudence avec nos concurrents, même lors de discussions informelles ou confidentielles.
- Je fais preuve d'une attention particulière afin de déceler tout comportement fautif en matière de droit de la concurrence ou des cartels, par exemple un accord sur les prix ou une répartition des marchés. Si j'identifie un tel problème, je me retire en quittant la réunion ou en interrompant immédiatement toute communication inappropriée.
- Je signale tout comportement inadéquat au Service juridique du Groupe ou au Compliance Office Groupe.

Corruption

Nous ne tolérons pas la corruption. Nous n'offrons pas d'avantages illégitimes aux décideurs publics ou privés, tels que des invitations ou des cadeaux coûteux. Si un cadeau ou un avantage est offert à un moment critique, par exemple lors de négociations contractuelles, ou s'il est d'un montant démesuré, nous le refusons.

«Pour moi, l'intégrité, c'est faire ce qui est bien même lorsque personne ne nous regarde.»

Nadine Probst,
responsable Compliance

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Nos produits et services séduisent par leur qualité. Nous n'effectuons pas de paiements et n'offrons pas de cadeaux de valeur visant à influencer les collaboratrices et collaborateurs d'autorités ou d'entreprises.
- J'évite la corruption en me distançant de tout comportement visant à corrompre. Afin de détecter tout comportement inapproprié, je me demande toujours quelle est la finalité d'un paiement ou d'un cadeau et comment réagirait le grand public, mes amis ou ma famille si je l'acceptais.
- Je rejette catégoriquement toute demande de corruption et signale immédiatement de tels incidents au Compliance Office Groupe.

Conflits d'intérêts

Nous évitons les situations où des intérêts personnels sont en contradiction avec nos tâches à la Mobilière. Nous avons l'interdiction de nous servir de notre position pour nous procurer des avantages particuliers ou en procurer à des personnes proches.

Nous faisons preuve de vigilance et aidons à identifier et à prévenir, à un stade précoce, d'éventuels conflits d'intérêts. Nous saluons le fait que des collaboratrices ou collaborateurs exercent un mandat politique ou public, ou encore une fonction au sein d'un organe d'une association ou d'une organisation comparable, pour autant que le mandat ou la fonction en question ne nuisent pas aux intérêts de la Mobilière.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Il n'est malheureusement pas toujours possible d'éviter les conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêts survient, j'en informe immédiatement et spontanément la supérieure ou le supérieur hiérarchique compétent, le Compliance Office Groupe ou le Conseil d'administration. Si nécessaire, je me récusé.
- Lorsque j'exerce des mandats ou des activités accessoires en plus de mon activité à la Mobilière, je fais preuve de transparence et je les déclare.

Dons et sponsoring

Nous documentons de manière transparente tous les dons et libéralités alloués. Les dons et libéralités destinés à des personnalités ou partis politiques sont du ressort du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative et sont régis par les prescriptions internes en la matière. Les dons et libéralités octroyés à des associations, groupements ou autres organisations sont versés par les services compétents conformément aux prescriptions internes. Les agentes générales et agents généraux sont libres d'allouer des dons ou libéralités à des associations, groupements et autres organisations dans les limites des prescriptions internes.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Les engagements de sponsoring et ceux en faveur de projets d'intérêt général mettent en avant les valeurs de la marque Mobilière et ne s'inscrivent pas en porte-à-faux avec ces dernières.
- En tant qu'agente générale ou agent général, j'ai la possibilité de m'engager dans ma région et de souligner notre ancrage régional à travers un sponsoring local ou régional.

Blanchiment d'argent

Nous ne tolérons aucune activité illicite lors de l'acceptation de fonds et ne nous laissons pas utiliser à des fins illégales. Nous n'entretenons des relations d'affaires qu'avec des clientes et clients, fournisseurs et partenaires commerciaux dignes de confiance, dont les activités respectent les prescriptions légales et dont les moyens financiers ont une origine légitime.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- En ma qualité de conseillère ou conseiller en assurances, je respecte toutes les obligations de diligence applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme; je veille notamment à identifier les clientes et clients, les personnes détentrices du contrôle, les ayants droit économiques ainsi que les bénéficiaires et à clarifier si nécessaire l'arrière-plan de chaque affaire.
- Lorsqu'une cliente ou un client fait pression sur moi pour conclure un produit exposé au risque de blanchiment d'argent, c'est inhabituel et j'analyse l'affaire d'un œil particulièrement critique. Si j'ai des questions, je m'adresse aux responsables locaux Droit & Compliance ou au Compliance Office Groupe.

Présentation des comptes

La présentation de nos comptes se fonde sur les principes reconnus en la matière.

Toutes les écritures comptables sont conformes aux normes comptables que nous avons choisies et s'appuient sur les pièces justificatives requises.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Je comptabilise et valide uniquement les factures correctement établies.
- Nous établissons tous les comptes correctement et selon les principes reconnus en la matière.

Droit fiscal

Nous respectons les dispositions fiscales en vigueur et rejetons expressément toute soustraction d'impôt.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Nous ne prêtons aucune assistance active à nos clientes et clients, collaboratrices et collaborateurs, fournisseurs, partenaires commerciaux ou à des tiers pour se soustraire à l'impôt.
- Je ne propose pas de solution à mes clientes et clients si j'ai de bonnes raisons de soupçonner que la fortune à placer n'est pas imposée.
- Je refuse de recevoir un paiement de la part de clientes ou de clients ou d'effectuer un paiement en faveur de clientes ou de clients si je soupçonne que cet argent n'est pas ou ne sera pas correctement imposé.
- J'identifie les souhaits inappropriés de mes clientes et clients en matière fiscale et les refuse ou fais appel à ma supérieure ou mon supérieur hiérarchique ou au Compliance Office Groupe.

Droit de la propriété immatérielle

Nous respectons la propriété intellectuelle et les droits d'auteur, droits au nom ou droits des brevets de tiers.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Notre marque est notre signe distinctif. Sa protection nous tient à cœur. C'est pourquoi nous respectons la propriété, les droits d'auteur, droits au nom et droits des brevets de tiers, comme nous l'attendons également de la part de tiers à notre égard.



Nous nous engageons en faveur de la société

La Mobilière opère sur une base coopérative. La solidarité et le sens des responsabilités guident notre action, à l'égard de notre clientèle, de notre personnel, de nos partenaires et de la collectivité. Nous nous engageons en faveur de la prévention, de la société, de la recherche et de la culture. Nous assumons ainsi notre responsabilité sociétale.

Un engagement en faveur de l'économie, de la société et de l'environnement

Notre engagement sociétal est un autre élément important de notre stratégie de développement durable. Avec le Forum Mobilière, une plateforme d'innovation, nous aidons les PME et les organisations à façonner leur avenir et contribuons ainsi au succès de colonne vertébrale économique de la Suisse. Afin d'assurer la pérennité du pays, nous nous engageons dans des projets de protection contre les dangers naturels ainsi que dans des projets sociaux et culturels. En outre, nous entretenons divers partenariats de recherche.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Nous offrons à nos collaboratrices et collaborateurs la possibilité de s'engager dans le domaine du bénévolat d'entreprise ou dans la société.
- Nos clientes et clients peuvent opter pour des assurances qui, en cas de sinistre, offrent une solution respectueuse des ressources, par exemple en permettant une réparation plutôt qu'un remplacement.

«Le Code de conduite nous aide à être performants sur le plan économique et à être un bon employeur. Il fixe également le cadre de notre engagement sociétal.»

Belinda Walther Weger,
responsable Public Affairs &
Développement durable

À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions?

En abordant les préoccupations et les comportements fautifs, nous contribuons à nous améliorer en permanence et à préserver la bonne réputation de la Mobilière. Si nous avons des questions, nous nous adressons à la personne de contact compétente.



Signalements par les membres du personnel et protection des lanceurs d'alerte

Nous signalons tout acte potentiellement illicite ou contraire à l'intégrité ou à l'éthique ainsi que toute violation du présent Code de conduite et des prescriptions internes à nos responsables hiérarchiques ou au Service d'alerte Compliance. Les signalements peuvent aussi se faire de manière anonyme.

Nous avons l'obligation de signaler au Compliance Office Groupe (compliance@mobi.ch) tout soupçon de crime économique, en particulier de fraude et de corruption, ou tout agissement relevant du droit pénal.

Le Compliance Office Groupe traite tous les signalements et prend les mesures nécessaires. Tous les documents sont traités de manière confidentielle et, par conséquent, conservés en lieu sûr.

Les clientes et clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux peuvent eux aussi signaler toute violation du Code de conduite par l'intermédiaire du Service d'alerte Compliance.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Si, en tant que collaboratrice ou collaborateur, je signale de bonne foi un comportement fautif présumé ou avéré, je peux avoir la certitude que je n'ai à craindre aucune sanction. Je suis de «bonne foi» si j'ai la conviction de fournir un signalement conforme à la vérité, indépendamment du fait que l'enquête en confirme ou non la véracité. Je sais que je peux adresser des remarques au Service d'alerte Compliance sous couvert d'anonymat.

Conséquences et sanctions

Toute violation des dispositions légales, du Code de conduite ainsi que des prescriptions internes sera sanctionnée. Ont compétence en la matière les responsables hiérarchiques concernés, avec le soutien du Compliance Office Groupe, du Service juridique du Groupe et des Ressources humaines. Les infractions peuvent entraîner des conséquences tant en droit du travail qu'en droit civil ou pénal, à savoir: blâme, licenciement, dommages-intérêts ou plainte pénale.

«Les règles font partie du jeu, non seulement dans le sport, mais aussi au travail. Elles sont identiques pour tout le monde.»

Christoph Leemann,
responsable Service juridique

Autres informations et personnes de contact

Le présent Code de conduite doit aider à comprendre la culture et la méthode de travail de la Mobilière. Il est néanmoins possible que, dans des situations complexes, il ne fournisse pas de réponse claire. Les collaboratrices et collaborateurs trouveront sur l'intranet des informations complémentaires et du matériel de formation. En cas d'incertitude quant au comportement à adopter, tu peux à tout moment t'adresser à la personne qui assume la responsabilité hiérarchique directe ou indirecte, aux responsables locaux Droit & Compliance ou au Compliance Office Groupe. Tu trouveras des informations sur les personnes de contact en matière de compliance sur l'intranet, dans la rubrique Compliance.

Le présent Code de conduite a été approuvé par le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA le 26 novembre 2024 et il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Cette version remplace la version du 1^{er} décembre 2023.

Ta personne de contact pour tout renseignement complémentaire:
Nadine Probst,
responsable Compliance Office Groupe,
T 031 389 60 28, compliance@mobi.ch

Service d'alerte Compliance:
mobiliere.ch/service-alerte-compliance

**Merci beaucoup pour
ton engagement!**